



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

- Ce formulaire est à renvoyer **5 jours** avant le début de l'intervention
- Pour obtenir un arrêté de circulation (CERFA n° 14024*01 à compléter), la demande doit être faite **10 jours ouvrés** avant le début de l'intervention. L'arrêté de circulation permet d'obtenir l'intervention des services de Police Municipale en cas de non respect de l'interdiction de stationnement par les autres usagers.
- Les panneaux de réservation des places de stationnement sont à retirer au Centre Technique de Lamballe et à mettre en place par les soins du pétitionnaire :
 - S'il y a un arrêté de circulation : 7 jours avant l'intervention en zone blanche / 2 jours avant en zone bleue
 - S'il n'y a pas d'arrêté de circulation : la veille de l'intervention

RETOUR DU FORMULAIRE :

Par mail : domainepublic@lamballe-terre-mer.bzh
 Par courrier : Mairie de Lamballe - Gestion du Domaine Public
5 rue Simone Veil – BP 90 242 – 22402 LAMBALLE CEDEX

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Mail : domainepublic@lamballe-terre-mer.bzh Tél : 02 96 50 13 66

DEMANDEUR* :

NOM Prénom : _____
 Adresse : _____
 Tél : _____ Mail : _____

POUR LE COMPTE DE :

NOM Prénom : _____
 Adresse : _____
 Tél : _____ Mail : _____

INTERVENTION SUR LE DOMAINE PUBLIC :

Dates : _____
 Adresse de l'intervention : _____

Nature de l'intervention Déménagement (ancienne adresse) : _____
 Emménagement (nouvelle adresse) : _____
 Travaux (description précise) : _____

Echafaudage
 Dépôt de matériels

Demande pour occupation de : Places de stationnement : Nombre de places : _____
 Trottoir : Nombre de mètres : _____
 Chaussée complète : Nombre de mètres : _____
 Demi-chaussée : Nombre de mètres : _____

PANNEAUX EMPRUNTES AU SERVICE :

	prêtés	rendus		prêtés	rendus
<input type="checkbox"/> Stationnement interdit			<input type="checkbox"/> AK 14 - danger		
<input type="checkbox"/> AK 5 – travaux			<input type="checkbox"/> B15 / C18 - alternat		
<input type="checkbox"/> AK 3 – chaussée rétrécie			<input type="checkbox"/> « Piétons changez de trottoir »		
<input type="checkbox"/> Autres :					

***L'occupation du domaine public est soumise à redevance. La facture sera adressée au demandeur.**

Tarifs 2018 (délibération du Conseil Municipal en date du 18/12/2017 :

Trottoir :	0,43 € par m ² /jour	Occupation « longue durée »	120,59€ (forfait mensuel)
Chaussée :	0,87 € par m ² /jour	Minimum de perception :	11,14 € (quelque soit le type ou la durée de l'occupation)
Stationnement :	3,91 € par place / demi-journée	En cas de non restitution des panneaux empruntés, facturation au tarif en vigueur	
	6,86 € par place / jour		

A _____, le _____

Signature :